



EPERNON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DE LA VILLE D'EPERNON

N° 02/2016

**Portant modification de l'arrêté municipal n° 12/14 du 01/04/014
donnant délégation de fonction et de signatures à
Monsieur Sébastien RITTNER, conseiller municipal délégué**

Secrétariat Général

GD/CJ

Le Maire de la Ville d'EPERNON,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,
Vu l'arrêté n° 12/14 du 01/04/2014,
Considérant qu'il y a lieu de supprimer « vie scolaire »,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1er de l'arrêté n° 12/14 du 01/04/2014 est modifié comme suit :

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien RITTNER, conseiller municipal délégué pour assurer, sous notre surveillance et notre responsabilité les fonctions énoncées ci-dessous :
Système d'informations, de télécommunications et du numérique.

Les autres articles restent inchangés.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir,
- Monsieur le Receveur Municipal,
- L'intéressé.

EXTRAIT CERTIFIÉ EXECUTOIRE PAR LE MAIRE
A LA DATE DU
ET PUBLIE LE

Epernon, le 11/04/2016

Le Maire,
F.RAMOND



SPECIMEN de la
Signature

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20160411-A2016_04_02-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2016
Publication : 14/04/2016

